**Commission "Sécurité Environnement" du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT**

**PROCES VERBAL**

**REUNION DU 14 DECEMBRE 2023**

*dpo*

Invités :

Présents:

Madame Geneviève FINET, I.D.E.A. Directrice Infrastructures Economiques - MONS
Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.- S.P.W. Attaché qualifié - MONS
Monsieur Mathias VAN DAMME, TREVI Ingénieur projet - Gentbrugge
Monsieur Peter VERGAUWEN, TREVI Chef de projet - Gentbrugge
Monsieur Nicolas BIAMONT, OILCO Directeur Général - HAUTRAGE
Monsieur Jean-Luc COLLARD, RENEWI BELGIUM Site Manager - VILLEROT
Monsieur Julien BEFAHY, DE KEGEL ENERGY Prospect Manager - HASSELT
Monsieur Gregory NETTE, PRINCE /VIBRANTZ DIRECTEUR - SAINT-GHISLAIN
Monsieur Rudy BUREAU, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevin - SIRAULT
Monsieur Damien POTTIEZ, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS Effectif - HAUTRAGE
Monsieur Ismet GUMUSBOGA, YARA Tertre S.A. Directeur SIPP - TERTRE
Monsieur Philippe STEVENART, YARA Tertre S.A. HESQ Manager – TERTRE
Monsieur Philippe SCHIRRA, DOW-POLYOL BELGIUM B.V.B.A. Site Leader-Directeur - TERTRE
Madame Arielle LELEUX, ADMINISTRATION COMMUNALE Eco-Conseillère - TERTRE
Madame Laëtitia QUENON, PROVINCE DE HAINAUT Dir-Info - MONS
Monsieur Jean-Paul RENIER, ADMINISTRATION COMMUNALE Planu Saint-Ghislain – TERTRE
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut, Président.

Excusés:

Madame Graziella STINCHEDDU-GILMONT, Riveraine - VILLEROT
Madame Marina MICHELON, Riveraine – TERTRE
Madame Nathalie VANCASTER, VIBRANTZ Technologies -PRINCE QHSE manager - SAINT-GHISLAIN
Monsieur Fessel BENJELLOUN, RAM - S.P.W. Référent Technique – NAMUR
Monsieur Jacky MORTELMANS, TREVI Directeur – Gentbrugge

**Premier point:**
**<u>Accueil, approbation du procès-verbal de la réunion précédente</u>**

Le président ouvre la séance et signale les personnes excusées.

Lors de la dernière réunion de la Commission Sécurité-Environnement du Zoning de Tertre-Villerot-Hautrage (CSE) les travaux réalisés par TREVI dans le cadre de l'aménagement de la future STEP ont été évoqués et ont suscités l'intérêt de l'assemblée. Le président indique qu'il lui a semblé opportun de solliciter TREVI et de leur proposer d'intégrer la CSE.

Dans ce cadre, il souhaite la bienvenue à Messieurs Mathias VAN DAMME ingénieur projet et Peter VERGAUWEN chef de projet ainsi qu'à Monsieur Jacky MORTELMANS (CEO TREVI) excusé ce jour et effectue un rapide tour de table.

Il précise que la liste de distribution de la Commission sera actualisée en fonction.
Il est proposé à TREVI de présenter à l'assemblée, lors de la prochaine réunion, la société et la future station d'épuration (commune pour les sociétés YARA, Polyol et Prince) actuellement en construction dont ils seront les gestionnaires. Le point sera donc ajouté à l'ordre du jour (cfr. Point 3).

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la réunion du 14/09/2023 est approuvé et peut être rendu public sur le site de la Ville.

L'assemblée fixe d'un commun accord le calendrier 2024 des réunions de la Commission "Sécurité Environnement" du zoning comme suit :

-**le jeudi 28 mars 2024** à 18 heure à la **maison de la citoyenneté salle du grenier 1er étage, dans le Parc communal de Baudour.**

-**le jeudi 16 mai 2024** à 18 heure dans la salle Communale, Rue du Presbytère, 10 à 7334 VILLEROT (à confirmer).

-**le jeudi 12 septembre 2024** à 18 heure dans la salle Communale, Rue du Presbytère, 10 à 7334 VILLEROT (à confirmer).

-**le jeudi 05 décembre 2024** à 18 heure dans la salle Communale, Rue du Presbytère, 10 à 7334 VILLEROT (à confirmer).

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. Dernières nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
3. Fonctionnement, prochain ordre du jour
4. Divers

**Deuxième point:**
**Dernières nouvelles: autorisations, projets, incidents, nuisances**

La note habituelle est remise en séance et annexée au présent procès-verbal à l'attention des membres du comité (annexe) – Les différentes contributions reçues sont compilées ci-dessous :

**-Pour YARA**

Messieurs STEVENART et GUMUSBOGA présentent la note pour YARA.

**Sécurité :**
Depuis la dernière commission, aucun accident n'est survenu.
Nous avons franchi 100 jours sans accident le 30 septembre 2023.
24 novembre fin matinée : exercice plan d'urgence interne Yara  sirènes déclenchées.
**Environnement :**
Plainte(s) : aucune plainte pour nuisance sonore déposée depuis le 02/09/23
**Permis d'environnement (mise à jour)**
Bruit :
- Préparation du projet de placement d'un silencieux dans la cheminée de la file de granulation N°2 (38% du bruit émis au secteur est) pour 2024.

Station d'épuration :
- Fondations et dalles de fonds des bassins achevées. Construction des parois des bassins de décantation et traitement biologique en cours.

Pollution de sol :
- Préparation des projets d'assainissement des panaches de pollution eau/sol de la phase I en cours

Air
- Projet DéNOx de l'unité Dupont (acide nitrique) en stand-by.

Projets Seveso
- L'étude pour le projet concernant les nouveaux tanks de stockage d'acide nitrique concentré (ANC) est finalisée. La demande de permis unique pour les 2 nouveaux stockages d'ANC a été introduite avec les suppléments le 06/09/23. Réception de l'avis final mi-février 2024.
- Les tanks de stockage d'ANC au canal seront prolongés d'un an le temps de finaliser la construction des nouveaux réservoirs

**Production :**
L'unité d'ammoniac a très bien fonctionné depuis la dernière commission avec une très bonne consommation spécifique sur le mois de novembre.

L'unité d'acide nitrique Dupont a déclenché à la suite d'une sécurité du compresseur de l'unité (anti-pompage) le 25/09 et a été remise en production le 27/09.
L'unité d'acide nitrique Uhde2 a été stoppée le 30/10 à la suite d'une fuite de NOx au niveau du compresseur. La fuite au niveau du plan de joint a été réparée et l'unité remise en service le 7/11.

Etant donné la situation difficile au niveau des marchés des engrais, Yara Tertre a décidé de stopper les unités de production d'ammoniac (4/12) et d'acide nitrique Dupont (29/11) et Uhde 3 (5/12) jusqu'à la fin du mois de mars 2024. Le reste de l'usine tournera à faible allure pour assurer les livraisons des produits techniques des clients industriels.
Yara Tertre espère un contexte économique plus favorable en 2024 pour pouvoir démarrer à

nouveau les trois ateliers mentionnés.
Vu le contexte économique difficile, Yara Tertre a également lancé la procédure de chômage économique au niveau du personnel.

En réponse à Monsieur POTTIEZ qui demande si YARA, compte tenu de l'arrêt partiel, peut anticiper le programme de mise en place des mesures de réduction du bruit, Monsieur STEVENART indique que non. Ledit programme a fait l'objet d'une planification qui a été établie (respectant différentes étapes) et n'est pas modifiable car dépendant notamment des délais des fournisseurs. Il ne peut donc être anticipé, il est maintenu comme initialement prévu.

Le président rappelle la demande de Monsieur LELOUX (mail du 16/11/2023) concernant notamment le stockage d'acide nitrique (la prolongation des stockages actuels d'un an et la demande de permis unique en cours concernant les nouveaux stockages) dont certaines questions trouveront des éléments réponses ci-avant et d'autres nécessiteront plus amples explications (question relative aux « arrêts – démarrages »).

La ville de Saint-Ghislain indique que le PV de la réunion du 25/08/2023 a été communiqué à l'intéressé ce jour.

Plus de questions ou de remarques.

Le relevé habituel des signalements de nuisances est repris en fin de la note (voir plus bas).

**-Pour OILCO**

Monsieur BIAMONT présente la note pour OILCO

A ce jour, nous n'avons aucun accident de travail à déplorer ce qui nous permet de maintenir nos taux de fréquence et gravité à un niveau exceptionnel de 0 et ce depuis 2021.

La réalisation de travaux importants au niveau du croisement entre la N557 et la N552 a pour conséquence l'impossibilité d'accès à l'entreprise pas les voies « habituelles » et l'utilisation de routes annexes habituellement interdites.

L'entreprise a terminé la modernisation de sa flotte par l'acquisition d'un dernier camion répondant à la norme Euro VI.

Pas de question ou de remarque.

**-Pour DE KEGEL ENERGIE S.A.**

Monsieur BEFAHY présente la note pour DE KEGEL ENERGIE S.A.

Pas d'activité.

Pas de question ou de remarque.

**Pour RENEWI BELGIUM**

Monsieur COLLARD présente la note pour RENEWI.

- **Sécurité**

1 accident de travail enregistré :
Chute d'une poutre en équilibre instable sur le pied d'un collaborateur. Suspicion de fracture finalement ramenée à une contusion.

En collaboration avec la zone de secours Hainaut centre, design du local de contrôle pompiers . Amélioration du système de sprinklage pour être capable de le tester régulièrement sans arrêter les activités.

- **Environnement**

Pas de soucis enregistrés.
Pas de nouvelles initiatives.

- **Exploitation / projet**

Année 2023 record en terme de volumes.
Préparation de notre offre pour le marché public des parcs à containers COPIDEC ( notre plus grand client).

Pas de question ou de remarque.

**-Pour ADVACHEM** (M. Benjamin)

Note non communiquée.

Monsieur POTTIEZ souligne qu'il s'agit de la deuxième fois sans infos.

**-Pour VIBRANTZ MINERALS**

Monsieur NETTE présente la note pour VIBRANTZ.

**EHS :**

- pas accident de travail sur les mois de septembre à novembre 2023
- Journée sécurité (formations sécurité) : 19/09/2023
- Début incendie dans Portakabin entreprises extérieures (1 octobre) – pas impact sur site
- Focus sur dossier renouvellement permis (environnement)
- Démantèlement unité bioxyde terminé – pas accident de travail
- 1 appel pour nuisance bruit sur la période de septembre à novembre : Après analyse, la nuisance ne provenait pas de Vibrantz.

**Activités**

- Nos marchés restent attentistes en cette fin d'année et les prévisions 2024 sont similaires à l'année 2023.
- Nous avons augmenté nos stocks en prévisions des arrêts potentiels à partir de fin Q3/2023 de notre fournisseur. Il nous faut à présent les écouler comme les arrêts ont été moindre.

- Nous avons présenté au groupe notre plan d'investissement 2024-2026 avec la priorité de poursuivre la progression de la sécurité de notre site et de fiabiliser nos équipements.
- Le chantier de démantèlement de notre plateforme bioxyde de Mn s'est terminé et la reconstruction de la nouvelle ligne se déroule sur 2024 et potentiellement 2025.
- Nous avons des échéances techniques à tenir dont le remplacement d'une bande à vide sur notre filtre SCM qui entrainera l'arrêt de 90% de nos activités jusqu'à mi-janvier environ et le contrôle réglementaire de notre stock de nitrate de manganèse fin février pour une durée d'environ 3 semaines générant lui aussi un arrêt technique de la majorité de nos équipements.

Pas de question ou de remarque.

**-Pour DOW – POLYOL BELGIUM**.

Monsieur SCHIRRA présente la note pour DOW – POLYOL BELGIUM

Concernant l'aspect sécurité, environnement nous n'avons d'incident à reporter depuis la dernière réunion.

Nos travaux de réaménagement de notre plan de circulation et d'extension de parking pour n'avoir pratiquement plus de manœuvre de marche arrière des poids lourds sont terminés. Ceci sécurise encore plus les potentielles interactions entre piétons et véhicules.

En ce qui concerne notre plan de restructuration, nous sommes alignés avec notre planning. Après l'arrêt de l'unité de co-polymères en tout début d'année, nous venons d'arrêter un des 3 trains de réacteurs Polyol. Notre unité de packaging (conditionnement de produits finis en futs de 200 litres ou en containers de 1000 litres) s'arrêtera à la fin de ce mois.

Les négociations sur les conventions de sorties alignées au plan Renaud ont été signées en octobre et les premiers départ auront lieux en janvier 2024.

Pas de question ou de remarque.

**-Le relevé des signalements de nuisances reçus au poste de garde depuis la dernière réunion à savoir le 14/09/2023**.

Pas de signalement enregistré pour YARA depuis le 02/09/2023 (cfr. note ci-avant –YARA).

Un appel pour nuisance sonore signalé depuis la dernière commission (cfr. note ci-avant – VIBRANTZ).

La Ville de Saint Ghislain par l'intermédiaire du service environnement et de Monsieur l'Echevin indique ne pas avoir reçu de signalement de nuisance sur la période.

Pour mémoire, les voies de communication et les différents canaux possibles à savoir le Service environnement de la Ville, le poste de garde, la Plateforme web de Yara, les représentants des riverains sans oublier de préciser la nature du problème ou la question, la nuisance, le lieu, la date et l'heure. Sur base de la procédure en place, les nuisances signalées au poste de garde 065/ 764 695 (24h/24-7j/7) sont transmises par les agents G4S

aux différentes entreprises du zoning membres de cette commission. Pour les plaintes, il convient de contacter le 1718 du SPW ou le DPC.

**Troisième point:**
**Fonctionnement, Prochain ordre du jour**

Il n'y a pas de point particulier à mettre à l'ordre du jour de la réunion suivante, si ce n'est la présentation de TREVI de la future STation d'Épuration commune pour les sociétés YARA, Polyol et Prince.

L'ordre du jour de la réunion sera donc le suivant :

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. Présentation de la future STEP mutualisée par TREVI (travaux, fonctionnement, gestion, …)
3. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir à Monsieur GRIGNARD, au plus tard un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

**Quatrième point:**
**Divers**

En réponse aux questions de l'assemblée, les représentants de TREVI indiquent qu'ils expliqueront lors de la présentation prochaine, l'avancement des travaux de construction de la STEP en ce compris le planning, le principe de fonctionnement de la future STEP en ce compris le mode de gestion des eaux (in-out) et les responsabilités de chacun.

Monsieur PRIMOSIG rappelle que chaque entreprise dispose d'un permis avec des normes spécifiques concernant ses rejets et que TREVI dispose aussi d'un permis avec des normes pour ses rejets.

En réponse à Monsieur POTTIEZ concernant l'actualité, la Ville signale que les valeurs PFAS communiquées sur son site par la SWDE pour les différents captages sont toutes inférieures à la future norme. Des contre analyses ont été effectuées par Hainaut Analyses et confirment les données concernant l'eau potable.

Monsieur PRIMOSIG attire l'attention sur le fait que les normes pour l'eau potable sont différentes des normes pour les rejets d'eaux usées industrielles. La future norme pour les eaux destinées à la consommation humaine sera de100 ng/l en 2026 (soit 1/10.000.000ème de gramme par litre d'eau). La norme en vigueur pour les rejets d'eaux usées industrielles quant à elle est de 25.000 ng/l.

Monsieur VERGAUWEN TREVI indique qu'il portera aussi attention à la question des PFAS.

Il n'y a plus de divers.

Le président remercie l'ensemble des participants et clôture la séance.

Excellentes fêtes de fin d'année à tous.